

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2025

---

FIN DE VIE - (N° 1100)

## AMENDEMENT

N ° AS825

présenté par

Mme Dogor-Such, M. Bentz, M. Bernhardt, Mme Loir, Mme Lorho, Mme Mélin, M. Odoul et  
Mme Ranc

-----

### ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« de son évolution ainsi que sur les traitements et les dispositifs d'accompagnement disponibles »

les mots :

« d'évolution, les traitements et les soins palliatifs qui peuvent lui être dispensés ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement suggère de donner une place centrale aux soins palliatifs dans l'offre de soins proposée au patient.